

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	8 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 <sup>m</sup> soir.	1 » 40 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 53 <sup>m</sup> »	* * *	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin. / Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 21 Septembre.

M. Gambetta a traversé Lyon. Une foule considérable et la municipalité s'étaient rendus à la gare où des cris nombreux de « Vive la République ! » se sont faits entendre.

A Vienne, le conseil municipal a été présenté par le maire à M. Gambetta qui s'est exprimé de la manière suivante : « Saluez en nous des hommes de principe, car le pays, qui a tant souffert des révolutions, veut enfin la vraie démocratie. »

A Saint-Rambert, M. Gambetta a été reçu par MM. Malens, sénateur, Christophle et Boissy-d'Anglas, députés. Il a prononcé une courte allocution : « Je suis heureux, a-t-il dit, de me sentir parmi vous ; nous sommes des enfants de la même famille, car nous sommes tous républicains, et nous pouvons nous serrer la main sans nous connaître. »

Partout les maisons étaient pavoisées ; les rues étaient décorées d'arcs de triomphe et de faisceaux de drapeaux. Sur toute la route, des voitures amenaient une foule de visiteurs.

Après un déjeuner offert à Andancette par M. Christophle, et auquel assistaient MM. Madier de Montjan, Loubet, Richard, députés ; Lamorte, sénateur ; Thomson, préfet de la Drôme, et les sous-préfets de ce département, M. Gambetta est monté sur le bateau à vapeur *Gladiateur* pour descendre le Rhône jusqu'à Valence. Le bateau a dû s'arrêter successivement à Saint-Vallier et à Tain au milieu d'un immense concours de population qui a fait au député de la Seine la plus chaleureuse ovation.

A sept heures du soir, le maire de Valence est venu recevoir au débarcadère M. Gambetta et lui a souhaité la bienvenue. Un banquet a eu lieu ensuite dans la salle du théâtre. M. Madier de Montjan a pris la parole.

Après lui, M. Gambetta a prononcé un discours dont voici l'analyse d'après la *Republique française* :

« Messieurs, je suis profondément touché de l'accueil sympathique que je reçois de vous et de mon plus précieux collaborateur pendant la période du 16 mai. Je n'ai que des paroles d'effusion et de gratitude à vous adresser ; mais permettez-moi de vous rappeler ce que je vous ai toujours dit : qu'il fallait se garder du prestige des personnalités, et qu'il n'y a rien de plus dangereux que de se faire d'un homme une idole. Vous me trouverez toujours l'ennemi des personnalités excessives ; j'ai réclamé mon rang dans la démocratie pour la servir, et non pour me placer au-dessus d'elle. »

« Je n'ai jamais voulu élargir le fossé qui sépare le parti républicain du reste de la France, et ma force sur vous-mêmes, c'est que personne ne peut douter de mon esprit de concorde et de conciliation. Oui, les temps héroïques sont finis, il faut remplacer la violence par la raison, car nous avons un instrument qui manquait à nos pères : le suffrage universel. Aujourd'hui les violences seraient un crime, quand nous avons au-dessus de nous l'autorité de la souveraineté nationale, le suffrage universel qui a su déjouer les intrigues les mieux ourdies. C'est lui qu'il faut consulter constamment. »

« Nous en avons fait l'expérience, et si aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir avec une parfaite tranquillité d'âme, c'est au suffrage universel que nous le devons. »

« Dans de telles conditions, l'union est bien facile : comment serions-nous désunis alors que tous nous ne reconnaissons qu'un seul maître : le peuple ? S'il y a entre nous des dissidences, elles ne portent que sur des questions de forme et de mesure et là-dessus encore nous avons un arbitre qui nous départage toujours et qui s'appelle l'opinion. Je connais la France, je la juge dans son ensemble, et je crois que le véritable moyen de fonder quelque chose de durable, c'est d'être de l'opinion de la France et non de l'opinion d'une école. Bientôt la France, débarrassée des aristocrates sans noblesse fera entrer dans le Sénat un contingent de républicains qui en fera un corps harmonique avec la Chambre. Tous alors seront animés d'une même passion, de la passion du bien public. Avant tout, il faut maintenir l'union, la concorde entre toutes les nuances du grand parti républicain, car il n'y a d'armées victorieuses que les armées disciplinées. Je bois à la République, qui conquerra dans la paix des institutions véritablement républicaines ; je bois au bon sens national qui nous permettra d'introduire dans le monde l'image nouvelle d'une République sans exemple, sans précédent ; d'une République qui sera l'épanouissement de l'élite de l'humanité ! » (Applaudissements prolongés et enthousiastes.)

A Romans, M. Gambetta a prononcé un autre discours qui est le grand événement du jour. La *Liberté* dit que, pour ceux qui n'acceptent les choses que sous bénéfice d'inventaire, le discours de M. Gambetta contient un programme qu'il faut examiner avec soin et avec sérieux. Le *Journal des Débats* fait également quelques réserves en ces termes :

Il y a dans le discours de Romans plusieurs passages qui mériteraient une attention particulière, et qui seront discutés, commentés, peut-être aussi dénaturés par la presse pendant les jours qui vont suivre. Nous y reviendrons certainement, et sur quelques-uns nous aurons peut-être des réserves à faire. M. Gambetta ne s'est pas contenté de jeter au vent des idées générales, il a exposé tout un programme, très précis sur quelques points, et qui, comme tous les programmes, est sujet à discussion. Nous sommes d'accord avec M. Gambetta sur le but à poursuivre ; quant aux moyens pour l'atteindre, chacun est libre de proposer les siens, et c'est aux Chambres qu'il appartient de choisir les meilleurs. Oui, nous sommes d'avis qu'il faut remplacer les fonctionnaires hostiles à la République, et sur ce point nous sommes absolument d'accord avec M. Gambetta. Oui, nous croyons aussi qu'un gouvernement quelconque ne peut pas tolérer que l'opposition à son principe se recrute et se réfugie dans la magistrature ; mais, si la magistrature actuelle a besoin d'une épuration, à quel procédé vaut-il mieux avoir recours ? Faut-il — l'inamovibilité étant respectée — recourir au système d'une investiture nouvelle, comme le propose M. Gambetta ; ou ne vaut-il pas mieux, le nombre des magistrats étant aujourd'hui trop considérable, supprimer un certain nombre de chambres dans chaque Cour ou de tribunaux de première instance, et profiter de cette réforme pour mettre à la retraite, avec un choix judicieux, un certain nombre de juges inamovibles ? On comprend qu'il est difficile de se prononcer sur ce point au dépourvu, et que cette question demande une étude sérieuse. Oui encore, nous sommes d'avis que l'esprit ultramontain qui, après avoir envahi notre clergé, a fait tant d'adhérents parmi les laïques, est un danger, et que ce danger prend volontiers la forme d'une menace. Mais comment refréner ce cléricisme que M. Gambetta appelle l'ennemi ? Est-ce par la suppression du clergé régulier, par

l'expulsion des jésuites, ou par telles autres mesures de ce genre ? Faut-il surtout, sous prétexte d'étendre à tous le droit commun, imposer le service militaire aux séminaristes alors qu'on en exempte les membres de l'université.

La *France*, la *Liberté* et la *National* louent M. Gambetta d'avoir repoussé la conversion du 5 p. %.

Tous les journaux républicains approuvent le discours de M. Gambetta.

Le *Siècle* l'approuve sans réserves. La *Presse* dit que c'est un programme pratique, conciliant et modéré dans une certaine mesure.

La *France* déclare que le suffrage universel doit être fier d'avoir donné à la République un si éloquent orateur.

Le *National* considère le discours comme une preuve nouvelle de la parfaite union des républicains.

Le *Temps* approuve de tous points le discours ; mais il fait des réserves sur la nouvelle investiture que M. Gambetta réclame contre la magistrature, une semblable mesure étant incompatible avec l'inamovibilité.

Tous les journaux non républicains critiquent le discours.

La *Patrie* dit que c'est un tour d'équilibre, une supercherie manifeste, visant à rassurer les uns et à exalter les autres.

Le *Moniteur* dit que c'est un premier acte d'hostilité contre le cabinet Dufaure.

L'*Ordre* déclare qu'après le discours de M. Gambetta les ministres n'ont plus qu'à se retirer.

La *Liberté* trouve que ce discours contient beaucoup de bonnes choses, mais surtout beaucoup de mauvaises.

Le *Monde* considère le discours comme une déclaration de guerre au catholicisme.

L'*Univers* dit que le discours n'est pas très-fort, mais qu'il est très-menaçant.

La *Défense* appelle ce discours le suicide de l'opportunisme.

Le *Français* dit c'est un programme radical.

### Allemagne

La discussion du projet de loi contre les socialistes a commencé à Berlin.

Après un discours très général prononcé par M. le comte de Stolberg, le débat a été véritablement ouvert par M. Reichensperger, député catholique. M. Reichensperger a combattu vivement le projet de loi au nom de ses amis. D'après lui, ce projet n'offre aucune garantie effective pour la suppression de l'agitation socialiste, et son application n'empêcherait même pas de nouveaux attentats. Le remède que l'on cherche vainement ailleurs ne se trouverait que dans un retour fervent aux vrais principes du christianisme. Enfin, M. Reichensperger a demandé le renvoi du projet à une commission qui devra rechercher quelles améliorations peuvent être apportées au Code pénal.

Ainsi, dès les premières paroles prononcées dans le Reichstag, le centre s'est prononcé contre le gouvernement par l'organe d'un de ses principaux orateurs.

A M. Reichensperger a succédé M. de Hell-

dorf, conservateur allemand. Les conservateurs forment en quelque sorte le pivot de la majorité ministérielle. Ils sont partisans de la loi tout entière ; ils ne la trouvent pas assez sévère ; ils ne veulent pas qu'elle soit amendée, ni même réduite à une durée de quelques années ; ils la jugent seulement incomplète et désirent qu'elle soit étayée par quelques réformes fondamentales, telles que la restriction du suffrage universel.

Les libéraux-nationaux n'ont parlé qu'à la fin de cette première séance, et de M. de Helldorf ne s'était pas plutôt rassuré qu'il a été remplacé par un orateur démocrate-socialiste, M. Bebel.

Sous le coup des accusations qui pèsent sur son parti, M. Bebel s'est redressé avec hardiesse ; il a nié les rapports que l'on cherche à établir entre les doctrines socialistes et les attentats de Hœdel et de Nobiling ; il a demandé que les pièces du procès de ce dernier fussent communiquées à la Chambre ; enfin, il a exposé le programme théorique de ses amis, et cette dernière partie de son discours, malgré les atténuations et les précautions qu'il y a apportées, a produit une impression mauvaise dont M. le comte Eulenbourg, ministre de l'intérieur, a aussitôt profité au nom du gouvernement, et M. Bamberger au nom des libéraux-nationaux.

Le langage du comte Eulenbourg a été ce que doit être le langage d'un ministre en pareille circonstance.

Quant à M. Camberger, il s'est prononcé en faveur de la loi avec plus de résolution encore qu'on ne pouvait l'espérer. Il s'est borné à demander, qu'on fixât une limite à la durée de la loi et qu'un tribunal de révision fût institué qui offrirait plus de garanties.

Dès cette première séance, les partis ont donc occupé leurs positions respectives. On voit déjà se dessiner la majorité du gouvernement pour la section actuelle ; elle se formera de la coalition des conservateurs et des libéraux nationaux. Ceux-ci montrent une facilité plus grande encore qu'on ne l'avait généralement cru à se rallier autour des projets de M. de Bismarck ; l'habile chancelier obtiendra certainement d'eux tout ce qu'il voudra, et le sort de la loi est dès aujourd'hui à peu près assuré.

Le lendemain, les débats du Reichstag sur le projet de loi contre les socialistes ont été plus animés. Sept orateurs y ont pris part. M. Hænel, libéral-progressiste, a ouvert la séance par un discours très important contre le projet.

Le prince de Bismarck, qui paraissait bien disposé et qui était resté depuis midi et demi jusqu'à cinq heures moins un quart dans la salle, est monté à la tribune pour se justifier à sa manière du reproche qu'on lui fait de divers côtés d'avoir donné le biberon dans son berceau au géant du socialisme démagogique qu'il veut enchaîner aujourd'hui.

Après lui, M. de Kleist-Retzow, au nom des conservateurs allemands ; M. Dolfus, représentant d'Alsace ; M. Kardorff, pour le parti impérialiste, autrement dit conservateur libéral ; et M. Jarczowski, au nom du parti polonais,

ont tour à tour combattu et défendu le projet qui finalement, après une discussion d'environ cinq heures, a été renvoyé à une commission composée de 21 membres.

Le discours de M. de Bismarck contient le passage suivant :

Mon attitude vis-à-vis de la question sociale a changé du jour où le député Bebel ou Liebknecht a déclaré pathétiquement au Parlement, que les institutions de la Commune de Paris étaient un modèle de sagesse politique et qu'il professait l'Evangile de ces assassins et de ces incendiaires. J'ai combattu depuis lors, dans ces éléments, un ennemi vis-à-vis duquel le gouvernement et la société se trouvent en état de légitime défense. Je ne crois pas que nos tentatives aient été infructueuses comme on le prétend.

Nous n'avons pas besoin d'employer en Allemagne les moyens énergiques que l'on emploie en France. La France, il est vrai, est loin maintenant d'être à l'avant-garde du socialisme. Elle est actuellement dans un état supportable pour le gouvernement et pour la société. Comment y est-elle arrivée? Est-ce par la persuasion? Non, c'est par une répression violente, par des mesures que je ne recommande pas à l'Allemagne d'imiter, et que j'espère ne jamais voir employer chez nous.

### ORIENT

Avec l'autorisation du Sultan, Midhat-Pacha se rend en Crète.

L'ancien grand-vizir rentre donc dans sa patrie après un exil déjà long, et pendant lequel il a su s'attirer, par la dignité patriotique de son attitude, les sympathies de toute l'Europe. Il n'aurait sans doute tenu qu'à lui de profiter de la faveur que lui rend son souverain, pour aller jusqu'à Constantinople, mais il ne l'a pas voulu, et il a montré en cela beaucoup d'esprit et de tact politique. Midhat ne peut rentrer à Constantinople que pour reprendre la direction des affaires, et c'est du dehors, à distance des coteries et de leurs intrigues, qu'il lui convient d'attendre qu'on ait recours à lui. Il pourra alors indiquer avec liberté à quelles conditions il consent à reprendre la responsabilité du pouvoir.

On ne croit pas, en effet, que Midhat-Pacha fasse une longue station en Crète; il est clair que son séjour dans cette île n'est qu'une sorte d'étape et non pas le terme même de son voyage. On attribue généralement à l'influence anglaise le retour du Sultan vers son ancien ministre : quoi qu'il en soit, et que le Sultan ait pris son inspiration en lui-même ou au dehors, il a été bien inspiré.

Dans la Turquie d'Europe, le gouvernement a disparu; il n'a plus aucune autorité, et les efforts qu'il pourrait tenter afin de se conformer ou de se résigner à sa triste situation seraient un aliment nouveau pour les passions révolutionnaires qui l'accusent d'impuissance ou même de trahison. En Asie, l'anarchie n'est pas moins grande, comme on peut en juger par une insurrection dans le Kossan. La Syrie se plaint, le Liban s'agite, l'Arménie proteste contre les pachas qu'on lui impose, et en même temps elle pousse des cris de terreur en se voyant livrée, par le départ de l'armée russe, aux entreprises des peuplades guerrières et sauvages qui la désolent. Là où un gouvernement ferme et actif serait le plus nécessaire, il n'y a qu'un gouvernement nominal, assez fort pour soulever contre lui le sentiment général, mais trop faible pour préserver le pays des désordres de tous genres auxquels il est exposé.

Tel est le spectacle que présentent la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, résultat logique du singulier travail diplomatique qui s'est fait à Berlin. On en rejette la responsabilité sur la Porte seule, ce qui est plus commode que de démêler la part de chacun. La Porte est un bouc émissaire, et c'est à sa mauvaise volonté que l'on attribue toutes les difficultés ou impossibilités que rencontre l'exécution du traité de Berlin. Mais qu'on se mette par la pensée à la place de la Porte, et bien hardi qui oserait promettre de mieux faire!

Dans l'état où est l'Europe, le moindre incendie qui éclate ou qui se prolonge sur un point quelconque est fait pour inspirer les plus vives inquiétudes. C'est pourquoi tous les Européens conservateurs doivent souhaiter l'exécution du traité de Berlin et y travailler avec ardeur. La tâche est difficile et elle demande à

plusieurs gouvernements une mesure d'énergie dont quelques-uns ne sont pas capables. Dans ce nombre, hélas! est la Porte. Son gouvernement a le plus grand besoin d'être remonté. Midhat-Pacha seul jouit dans l'empire Ottoman d'une popularité assez grande pour faire certaines choses qui sont indispensables. Dans cette œuvre qui est presque au-dessus des forces d'un homme, Midhat perdra peut-être sa popularité, peut-être sa santé, peut-être sa vie; mais il rendra à l'Europe un service que lui seul peut rendre et qui lui vaudra l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui unissent l'intelligence à l'honnêteté.

### On écrit de Saint-Petersbourg au Journal des Débats :

La panique causée par l'horrible assassinat du général Mezentsoff commence à se calmer, quoique les coupables ne soient toujours pas découverts et qu'ils continuent à jouir de leur liberté en se moquant des vains efforts qu'on fait pour les prendre. Et cependant les agents de police déploient une activité fiévreuse et ne laissent pas passer le moindre indice sans en faire l'objet d'une perquisition. Les arrestations se comptent déjà par centaines, et le bruit d'une capture importante se répand tous les jours sans pouvoir être confirmée officiellement.

Il y a quelque temps, cette rumeur avait pris une telle consistance, que personne ne doutait de son exactitude; on racontait que les meurtriers avaient été arrêtés à une des stations entre Saint-Petersbourg et Moscou, et cela grâce à une imprudence dont les plus habiles ne savent pas toujours se garantir. Vêtus d'habits de paysans, ces individus s'étaient entretenus en français dans un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, et cette circonstance avait éveillé l'attention du conducteur du train, qui s'était empressé d'avertir les gendarmes. La perquisition faite dans leurs malles avait mis à jour des habits de ville, des armes et même un poignard, après quoi il paraissait impossible qu'ils ne fussent pas les vrais coupables. Il semble toutefois que les preuves du crime se soient arrêtées à ce point, car il s'est passé, depuis, une quinzaine de jours sans qu'on en ait entendu parler.

En même temps, un riche particulier ayant placé à la Banque d'Etat 50,000 roubles destinés à récompenser celui qui découvrirait le meurtrier, le désir de gagner cette somme a déjà donné lieu à plusieurs méprises qui se sont terminées par-devant les juges de paix. C'est à Moscou surtout que cette chasse se poursuit le plus ardemment et donne lieu à des épisodes aussi déplaisants pour les acteurs que comiques pour les témoins. L'autre jour, le sieur N..., ayant lié connaissance dans un restaurant avec un jeune blond ayant des moustaches brunes, conçut le soupçon que ce devait être le cocher du *droszki* qui avait si rapidement soustrait les meurtriers à toute poursuite, et, ayant fait part de son idée à quelques amis qui l'y encouragèrent, il offrit à dîner au mystérieux inconnu et invita avec lui un commissaire de police déguisé. Les moustaches brunes jointes à la chevelure blonde ne manquèrent pas de produire l'effet voulu sur ce digne gardien de la sécurité publique, et, le dîner achevé, l'individu fut dûment conduit au poste. Là, l'identité du prévenu ayant été constatée, il se trouva être un citoyen parfaitement en règle et Bulgare d'origine; il porta plainte contre ses accusateurs et l'affaire se termina par la réconciliation des plaideurs.

### INFORMATIONS

Dernièrement, M. Louis Blanc a écrit à M. le garde des sceaux pour protester contre la dissolution du Congrès ouvrier de Grenelle et contre l'arrestation de quelques-uns de ses membres.

Le *Rappel* publie la réponse de M. Dufaure à M. Louis Blanc. Elle est conçue comme il suit :

« Cozes (Charente-Inférieure).

» Monsieur le député,

» Vous m'avez adressé, pour vous-même et au nom de plusieurs de vos collègues, une lettre par laquelle vous protestez contre les mesures que l'autorité a prises dans la soirée du 9 de ce mois. Vous croyez et voir une violation des lois et une atteinte à des droits que vous avez mission de défendre.

» Nous croyons au contraire, avoir scrupuleusement observé les lois et avoir accompli notre devoir en les faisant exécuter.

» Il ne me serait pas difficile de le prouver; mais vous trouveriez, comme moi, peu convenable d'entamer une semblable discussion au mo-

ment où les tribunaux sont saisis de cette affaire; le ministre de la justice serait inévitablement accusé d'avoir voulu porter atteinte à l'indépendance de leur opinion.

» Agréez, monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» DUGAURE. »

Les journaux de Saint-Etienne annoncent que le comte de Paris est passé hier, dans cette ville, venant de Besançon, où il avait pris part aux manœuvres du 7<sup>e</sup> corps d'armée. Il a visité dans la journée les principaux établissements industriels de Saint-Etienne et des environs.

Voici la liste complète des candidats proposés en réunion publique, à Vaise, pour remplacer M. Durand, député décédé : MM. Blanqui, Habeneck, Chabert, Ballue, Carle, Castagnier, Combet, Favier, Ferrer, Gay, le docteur Alphonse Jantet, Chavannes, Terver, Rodrigue.

Il n'est plus question de M. Rochefort; mais la plupart des candidats ci-dessus ne valent pas mieux que lui.

Ordre a été donné de mettre en liberté une dizaine de condamnés grévistes du département du Nord, qui viennent d'être graciés du reste de leur peine par décret du président de la République.

Le maréchal de Mac-Mahon a signé au contrat de mariage de M. de Gontaut-Biron, lieutenant de cavalerie, un de ses officiers d'ordonnance, avec M<sup>lle</sup> de Polignac.

M. Paul Avenel vient d'adresser au *Rappel* une lettre qui rappelle, en même temps que l'un des plus douloureux faits de l'occupation allemande, la mort héroïque de trois habitants de Bougival :

« Monsieur le rédacteur.

» La commune de Bougival se prépare à payer sa dette d'honneur à ses trois concitoyens François Debergue, Martin et Cardon, fusillés par les Prussiens pendant la guerre de 1870-71.

» Le monument élevé en l'honneur de leur mort héroïque sera inauguré le 22 septembre prochain sur le lieu de leur exécution.

» Tous ceux qui sentent battre leur cœur pour la France, sont conviés à cette fête patriotique.

M. de Freycinet a prononcé à Lille une parole bien juste en matière de traités de commerce : « Ceux qui croient qu'on peut aujourd'hui se renfermer chez soi, sont d'un autre siècle. »

### CHRONIQUE LOCALE

Une imposante cérémonie a eu lieu hier, à la Cathédrale. C'était la clôture de la retraite ecclésiastique. Plus de quatre cents prêtres se groupaient autour de leur évêque et, avant de sceller une fois encore leur union, par le renouvellement de promesses cléricales, ils étaient venus écouter, pour la dernière fois, la parole éloquent de Mgr Mermillod. La dernière conférence de l'illustre exilé de Genève a eu pour sujet : *Le Prêtre, sa vie de sacrifices, sa mission sur les âmes et sur les peuples*. Magnifique thème traité avec une éloquence et une chaleureuse énergie, dignes de la chaire chrétienne. La cathédrale était trop étroite pour contenir l'auditoire.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

MAIRIE DE CAHORS

Avis

Par suite du départ des hommes de la classe 1873, la musique militaire ne jouera que le dimanche sur la place Fénélon.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Nous apprenons la mort de M. de Tounens, qui, sous le nom d'Orélie-Antoine 1<sup>er</sup>, fut roi

d'Araucanie et de Pataginie. M. de Tounens est décédé mercredi dernier, à trois heures, au sein de sa famille, à Tourtoirac, où il s'était retiré, pour soigner sa santé gravement altérée à la suite de sa vie aventureuse. L'infortuné roi a fait une mort très-chrétienne.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a désigné la ville de Limoges pour être, en 1879, le siège du concours agricole de la région comprenant les départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, du Tarn, de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Vienne.

Cette décision est portée à la connaissance des agriculteurs et des constructeurs de machines agricoles du département du Lot, afin qu'ils puissent se mettre en mesure de faire figurer leurs produits à cette exhibition.

Le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, relatif à une prime d'honneur et à des prix culturels, qui seront décernés en 1880, 1881 et 1882; dans les départements.

Voici les noms des départements de notre région, auxquels des prix seront décernés :

1880. — Gers, Pyrénées-Orientales.

1881. — Basses-Pyrénées, Lot.

1882. — Landes, Tarn.

Les anciens sous-officiers des classes de 1870, 1871 et 1872, appartenant à la réserve, sont prévenus que des rengagements de cinq ans donnant droit aux avantages stipulés par la loi du 22 juin 1878, peuvent être autorisés pour eux, à condition qu'ils en auront fait la demande, avant le 22 décembre prochain, au commandant du bureau de recrutement de la subdivision où ils sont domiciliés.

Ces rengagements ne peuvent être contractés qu'au titre de leur ancien corps.

LA POPULATION EN FRANCE AU POINT DE VUE AGRICOLE.

M. Jacques Valslerre publie, dans le numéro du 15 septembre, du *Journal des économistes* des observations intéressantes sur le mouvement de la population en France, de 1872 à 1876, rapproché des productions agricoles dans les divers départements français. Voici quelques extraits de ce travail :

« On sait que de tous les pays de l'Europe, la France est celui où la population se développe le plus lentement. Ce fait préoccupe, à juste titre, les économistes et les hommes d'Etat. Quelques-uns demandent qu'il soit fait une enquête pour en connaître les causes.

A mon avis, ces causes sont multiples. Elles dépendent de l'état moral des différentes classes de la société et du plus ou moins de bien-être dont elles jouissent. Il faut encore tenir compte des aptitudes diverses du sol et du climat, des progrès de l'industrie, du développement de l'instruction publique ainsi que de la facilité plus ou moins grande, qu'ont les cultivateurs de se procurer des capitaux.

« .... Dans certaines des contrées viticoles, le nombre des naissances est inférieur à celui des décès. Voici des chiffres qui nous dispensent de tout commentaire. Nous plaçons en regard de chaque département, les pertes qu'il a éprouvées pendant l'exercice de 1873 : Lot-et-Garonne, 1,279; Côte-d'Or, 1,134; Var, 1,081; Yonne, 737; Charente, 692; Charente-Inférieure, 449; Hérault, 406; Maine-et-Loire, 307; Aube, 260; Gers, 249; Tarn-et-Garonne, 245; Total : 6,859. Ainsi, dans 11 départements viticoles que l'on considère comme riches, la population a diminué de 6,839 individus.

» Quelques départements viticoles se séparent du groupe précédent, car ils ont donné un surplus de population assez notable. J'en reproduis la liste : Saône-et-Loire, 2,634; Cher, 2,484; Loiret, 1,765; Dordogne, 1,761; Haute-Garonne, 1,547; Gironde, 1,174; Tarn, 1,129; Lot, 747; Gard, 698; Vaucluse, 677. Total : 14,616. Ces 10 départements viticoles qui forment un deuxième groupe ont un excédant de naissances de 14,616 individus; ce qui fait plus que compenser les pertes du premier groupe. Pourquoi cette augmentation? C'est parce que, dans ce groupe, la cul-

ture de la vigne n'est en quelque sorte qu'un accessoire. Ce qui domine dans presque tous ces départements, c'est l'élevé du bétail ou certaines cultures industrielles. Nous citerons comme type, Saône-et-Loire, le Cher et la Dordogne, qui donnent la plus grande augmentation....

« Un petit groupe, composé de trois départements, les Alpes-Maritimes, les Hautes et Basses-Alpes, est toujours en perte. Ainsi, par exemple, les Hautes-Alpes qui, en 1848, avaient encore 136,000 habitants, n'en comptent plus aujourd'hui que 118,000. Quelle est la cause de cette décroissance ? 1<sup>o</sup> C'est le déboisement des pentes abruptes; 2<sup>o</sup> le dégazonnement des montagnes pastorales. Il faut nous attendre à voir encore, pendant de longues années, décroître la population des Alpes. Les deux départements de la Savoie, font également partie du groupe alpin, ils présentent un accroissement de 2,137 habitants, parce que dans l'ancienne province de Savoie, le déboisement et le dégazonnement sont beaucoup moins avancés que dans le Haut Dauphiné, la Haute Provence et le Comté de Nice.

Le groupe pyrénéen se compose de cinq départements, qui se trouvent dans des conditions bien différentes de ceux du groupe alpestre. Cette différence tient à la nature des terrains. L'accroissement de la population, signalé dans les Pyrénées, est de 4,690 âmes, qui se répartissent entre les cinq départements compris dans ce groupe.

Les 5 départements bretons ont vu en une année, leur population s'accroître de 17,262 âmes. Voilà ce que peut l'industrie par excellence. C'est donc l'agriculture qui est la véritable base sur laquelle repose la population. Si les manufactures y entraînent pour une part, comment expliquer l'état stationnaire de la Normandie ? Non-seulement l'agriculture est la véritable base de la population, mais encore seule elle produit les générations fortes et braves qui cultivent le sol et défendent le pays en cas d'attaque.

**La vendange.**

Voici, d'après le *Languedocien* du 15, le résultat attendu dans le vignoble de l'Hérault :

« La température est des plus favorable à l'opération de la vendange. Il y a lieu de croire que la récolte ne donnera qu'exceptionnellement la moitié de la production de l'an dernier ; dans la plupart des cas, le tiers, quand ce ne sera le quart. La semaine qui vient de s'écouler a vu la généralité des viticulteurs entreprendre leurs vendanges, en même temps qu'elle a vu clôturer les travaux de ceux qui avaient déjà commencé la cueillette.

« Quelques vignes de plaines, faisant de-ci de-là, exception à la règle commune, donneront un rendement égal à celui de l'an dernier, mais c'est là l'unique exception. »

On lit dans le *Journal du Cher* du 16 sep-

tembre :  
La vendange est commencée dans le Midi; déjà le vin a coulé du pressoir. Dans le Centre, les nouvelles des vignobles sont jusqu'à présent plus favorables. Si la chaleur pouvait se maintenir généralement et telle qu'elle est sur notre région, on aurait un regain de quantité et de qualité sur ce qu'on espérait il y a deux semaines.

M. le préfet de police a rendu une ordonnance défendant l'usage des amorces pour pistolets d'enfant, dans le département de la Seine. Défense sera faite aux marchands détenteurs de ces produits d'en vendre au public.

Cette excellente mesure, qui ne trouvera certainement que des approbateurs, ne serait, dit-on, que la préface d'une loi qui viendra régler la matière et étendra ces mesures protectrices à tout le territoire.

**Chemin de fer de Paris à Orléans**

HUIT JOURS A PARIS

**TRAIN DE PLAISIR**

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le jeudi, 26 septembre prochain. Il ne sera admis que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le samedi 5 octobre prochain.

**Prix des Places (aller et retour):**

Cahors à Paris : 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. : 3<sup>e</sup> classe, 32 fr.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 14 au 21 septembre.

**Naissances.**

Bédué, André, rue Bousquet.  
Calvet, Jean, aux Matieux.  
Parasine, François, rue Fénélon.  
Bénédicty, Edouard, rue Brives.  
Pégourié, Paul, (Jumeau) à Labarre.  
Pégourié, Armandine, (Jumelle) à Labarre.  
Calmel, Jeanne, à Labarre.  
Serves, Lucien, rue Vayrole.

**Mariages.**

Mazoyer, Jean et Bordary, Marie.

**Décès.**

Bessière, Jeanne, 4 mois; à Birou.  
Astruc, Léonie, 17 mois, rue Darnis.  
Cousset, pierre, 46 ans, place au Bois.  
Dué, Henri, 21 jours, rue Saint-Pierre.  
Vidal, Marie, 79 ans, Saint-Barthélemy.  
Guigner, Louis, 22 mois, rue Donzelle.  
Delon, Ernest, 2 mois, 1/2 rue Nationale.  
Alazard, Antoine, 61 ans, à Lacapelle.  
Delpech, François, 60 ans, Coin-de-Lastié.  
Cambrouse, Jules, 26 mois, rue Saint-Urcisse.  
Constant, Pierre, 86 ans, rue Nationale.  
Jaubertlié, Hélène, 6 mois, Saint-Georges.

Pour la chronique locale; A Laytoul.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

Versailles, 20 sept., soir.

M. Gambetta a adressé au maire de Grenoble le télégramme suivant :

Romans, 19 sept.

C'est avec une profonde douleur que je me vois forcé de renoncer à pousser jusqu'à Grenoble qui était réellement le but et la fin de mon voyage. Veuillez être mon interprète auprès de cette population grenobloise que je me faisais une fête de retrouver. Je prie mes amis de me pardonner cette défaillance involontaire; j'essaierai prochainement de le réparer.

Salutations cordiales.

GAMBETTA.

Midhat-Pacha est arrivé aujourd'hui à midi à Marseille par le train rapide. Il s'embarquera demain samedi pour Syra, d'où il se rendra en Crète.

L'Agence Havas nous communique la dépêche suivante :

Marseille, 20 sept.

« M. Clément Laurier, député, est mort subitement à 11 h. 30 dans l'escalier de la sous-intendance militaire, où il allait rendre visite au sous-intendant militaire M. Lecomte son ami. M. Clément Laurier était venu à Marseille pour voir la famille de son futur gendre. »

L'Agence Havas communique également la note suivante :

« Le bruit de la démission de M. Léon Say est complètement faux. Le ministre des finances n'a jamais songé à se retirer. »

**Bourse de Paris**

Cours du 21 Septembre.

Rente 3 p. %..... 76.32 1/2  
— 3 p. % amortissable. 79.75  
— 4 1/2 p. %..... 106.60  
— 5 p. %..... 113.85

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 20 sept.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.110 »
Crédit foncier.....	757 50	787 50
Orléans-Actions.....	1.192 50	1.190 »
Orléans-Obligations..	359 »	358 »
Suez.....	776 »	770 »
Italien 5 %.....	73 60	73 70

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

**DE SAISIE IMMOBILIÈRE**

**Adjudication fixée au douze octobre mil huit cent soixante-dix-huit.**

Par procès-verbal de Daynard, huissier à Lalbenque, en date du vingt-quatre mai mil huit cent soixante-dix-huit, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le dix juin dernier, volume 74, numéros 4 et 5, il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Pierre Cavallé, marchand de bestiaux, habitant et domicilié au lieu d'Ali-gnières, commune et canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne); lequel a constitué pour son avoué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans ladite ville, rue du Parc, n<sup>o</sup> 12.

Sur la tête et au préjudice du sieur Joseph Bourgnou, cultivateur, habitant et domicilié du lieu d'Ausset, commune de Lalbenque.

**Biens à vendre :**

1<sup>o</sup> Une vigne au lieu appelé au Pech, formant le numéro 329 section C, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, contenant vingt-sept ares, seize centiares;

2<sup>o</sup> Une terre au lieu dit Moyer Estret, formant le numéro 331 desdits plans et section, contenant quatre-vingt-dix-sept ares, dix centiares;

3<sup>o</sup> Une terre au Cloup, formant partie du numéro 236 section D, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, contenant cinq ares, vingt-deux centiares;

4<sup>o</sup> Un pré au même lieu formant partie du numéro 239 desdits plan et section, contenant deux ares, soixante-neuf centiares;

5<sup>o</sup> Une vigne au Pech, contenant cinquante-quatre ares, quarante centiares, formant le numéro 333 de la section C, du plan cadastral de la commune de Lalbenque.

Cette vigne quoique portée à la matrice cadastrale sur la tête d'un sieur Pierre-Barthélemy Marty, est la propriété du sieur Joseph Bourgnou, cultivateur, habitant et domicilié du lieu d'Ausset, commune de Lalbenque.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et saisis, sont situés dans la commune de Lalbenque, arrondissement de Cahors, département du Lot, ils sont jouis et exploités par ledit sieur Bourgnou.

Le cahier des charges a été publié le trois août courant et l'adjudication avait été renvoyé au quatorze septembre courant, mais par son jugement dudit jour elle a été continuée au douze octobre prochain.

En conséquence l'adjudication desdits biens sera faite le douze octobre prochain à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au palais de justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de cent francs, ci 100 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le vingt septembre mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... septembre mil huit cent soixante-dix-huit, F<sup>o</sup> ..... C<sup>o</sup> Reçu un ranc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIBBERT.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

19 Septembre 1878. (66)

**LES ONZE**

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

**Seconde Partie.**

X

**LA VENGEANCE DU MARI**

— La tuer ! oui ! oui ! s'écria le prévôt dans un moment d'oubli et comme allant se jeter sur elle.

Sa figure bouleversée était effrayante. Louise poussa un cri de terreur qui rappela son mari à lui-même.

Il passa sa main sur son front mouillé de sueur.

— La tuer !... qui a dit ce mot ? Elle... Oh ! tais-toi, pauvre enfant... Est-ce que tu ne sais pas tout ce que renferme de mansuétude le cœur d'un père ? Oui, je suis, je ne devais être que ton père... j'ai eu tort de l'oublier. Aujourd'hui je

serai ton époux pour sauver ton honneur et le mien...

— Que dites-vous ?

— Je dis, madame, qu'il n'existe qu'une preuve de votre faute, et la voici !

Et il lui montrait la lettre fatale.

— Quoi ! cet homme maudit...

— Il m'a vendu cet écrit, que je n'aurais jamais dû lire, et, pour que vous voyez toujours la femme respectée de tous, je l'anéantis.

Et le prévôt déchira la lettre et en jeta es morceaux par la fenêtre que le vent eut bientôt dispersés.

L'épouse eut un tressaillement profond.

— Tant de générosité... dit-elle. Oh ! dans ce moment solennel, monsieur, mon âme comprend enfin la subtilité de la vôtre... Comment vous égalé ? Par le sacrifice de ma vie. Je sens que la mort approche... ces secousses terribles... l'émotion tue quelquefois.

Elle était affreusement pâle et on aurait dit que la vie allait lui échapper.

Le prévôt, effrayé, courut à elle.

— Louise, dit-il, tu vivras... tu ne vois donc pas je ne savais comment dire pour te pardonner !

— Le pardon ! murmura la jeune femme rayonnante tout à coup.

Elle se leva sur ses coussins, prit la tête du prévôt de ses deux mains et y déposa un souffle sous forme de baiser, puis lentement, elle retomba sur sa couche la bou-

che souriante.

Une auréole de bonheur semblait se jouer sur son front.

Le prévôt crut qu'elle reposait, mais bientôt il vit ce visage charmant prendre la rigidité de la statue.

Il eut peur.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! fit-il avec épouvante.

Et il alla vers la porte, à reculons, sans oser faire du bruit. Il appela Mariette, qui se tenait là à deux pas.

— Ils rentreront.

— Elle dort ! dit Mariette en la voyant.

— Je ne sais, fit le prévôt, c'est étrange... Le médecin est-il arrivé ?

— Il attend vos ordres, monsieur.

— Qu'il vienne !

L'homme de l'art pénétra dans la chambre.

— Eh bien ? questionna le prévôt.

Le médecin prit le bras gauche de la malade et lui tâta le pouls... puis il approcha son oreille du cœur.

Le magis rat, aussi pâle que sa femme, attendait.

— Monsieur le prévôt, dit le docteur, dois-je parler ?

— Vous le devez, monsieur.

— Madame Lepelletier est morte !

— Morte ! s'écrièrent à la fois le mari et la nourrice ; morte !

Le médecin s'inclina et se mit à étudier le visage de Louise.

Il y a des douleurs tellement soudaines qu'elles n'ont à leur service ni cris, ni larmes.

Telle fut celle du prévôt et de Mariette. Il leur semblait qu'on venait de les priver de la faculté de souffrir. Ils restèrent muets devant cette femme aimée, actuellement un cadavre.

Le médecin tira le prévôt de cette stupeur.

— Monsieur le prévôt, dit-il, pour quelle maladie madame Lepelletier a-t-elle été traitée ?

— Pour aucune, monsieur ; ma femme était un peu souffrante ces jours derniers, mais elle n'était pas alitée.

— Comment expliquez-vous cette mort si prompte ?

— Je ne puis savoir, monsieur, une grande douleur peut-être...

— Tout cela n'explique pas une catastrophe si funeste.

— Que présumez-vous donc alors, monsieur ?

— C'est fort délicat, fit le médecin.

— Parlez, monsieur.

Le docteur prit le mari à part.

— Tout me porte à croire, dit-il gravement, que Mme Lepelletier est morte de mort violente...

— Et vous soupçonnez...

— Que le poison n'est pas étranger à cette catastrophe...

— Pouvez-vous affirmer...

— Oh ! rien encore ; cependant...

— Silence, monsieur ! Si ce que vous dites est vrai, il importe que je sois seul dans le secret afin de découvrir plus sûrement le coupable.

— Je comprends, répondit le docteur. Que dois-je faire.

— Vous taire.

— J'obéirai, monsieur, dit le médecin en se retirant.

Mariette s'était agenouillée aux pieds de la morte et remuait les lèvres comme si elle priait, mais de fait elle ne prononçait aucune parole.

Elle se trouvait anéantie sous une telle douleur.

En ce moment un domestique vint prévenir le prévôt que M. Blondel était arrivé.

— Où attend-il ?

— Au salon.

— Dites-lui de me rejoindre ici.

Le domestique se retira et revint quelques instants après :

— M. Blondel l'annonça-t-il. L'architecte du roi parut.

— Fermez la porte ! lui dit M. Lepelletier.

Blondel, inquiet de tant de précautions, obéit.

— Vous m'avez fait mander, monsieur, dit-il ensuite.

(A suivre.)

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toutguérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opioïdée. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlève toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Loterie Nationale**

600,000 francs de lots

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'Éclaircur financier recevra gratuitement un BILLET DE LA LOTERIE NATIONALE. L'Éclaircur financier paraît tous les same-

dis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou Timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 15 centimes pour envoi du billet.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**ACHETEZ VOS MONTRES**

70, Grande-Rue, à Besançon, chez A. ROBERT, Fab<sup>ic</sup> Économie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et francs

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**P. ALIX**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

**ÉTUVES**

Établissement d'Hydrothérapie Médical

**M. LAGASPIE**

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Cahors, depuis quelques années, un Établissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bain-sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé. Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

**Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse**

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**MARE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frango or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Four-nitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêt rotives ; Lanternes vénitienes.

**GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches.

PAR AN

Semaine politique et financière — Etudes sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Rébéné des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on n'y trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F. la Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 59, Rue Taitbout, Paris.

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**AVIS**

On demande des Agents cantonaux pour représenter une Compagnie d'Assurances contre la mortalité des bestiaux. — Forte remise. — Références exigées. S'adresser à M. Poudérou, directeur à Cahors.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPIÉRIENCES

SUCCÈS GARANTI

**FEU LAUR TOPIQUE LAUR**

DIT

BAUME IGNÉ DES KADURKES

DIT

TOPIQUE DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr.

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris,

et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

**Stérilité de la Femme**

constitutionnelle ou accidentelle le complètement détruite par le traitement de M<sup>me</sup> LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Tabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAÏQUE

**EAUX-BONNES**

B.-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Gravelles, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**Eaux minérales de Miers**

GARE DE ROCAMADOUR

**HOTEL CARBOIS**

A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.